Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Commune de Cheffes

PLAN LOCAL D'URBANISME

Eléments protégés au titre des L151-19, L151-23 et L151-38 du Code de l'Urbanisme - Plan n°5/5

1:7 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 20/02/2020 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme de Cheffes

Fait à Tiercé,
Le Président,

DOSSIER APPROUVE

ARRETE LE : 16/05/2019
APPROUVE LE : 20/02/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du C'Heveiment
5 rue des Moloïdes
59286 Roost-Warendin
Tél. 03 27 97 36 39

Val-de-Loire
Zone Ecopare
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
186 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
38D rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01

Légende
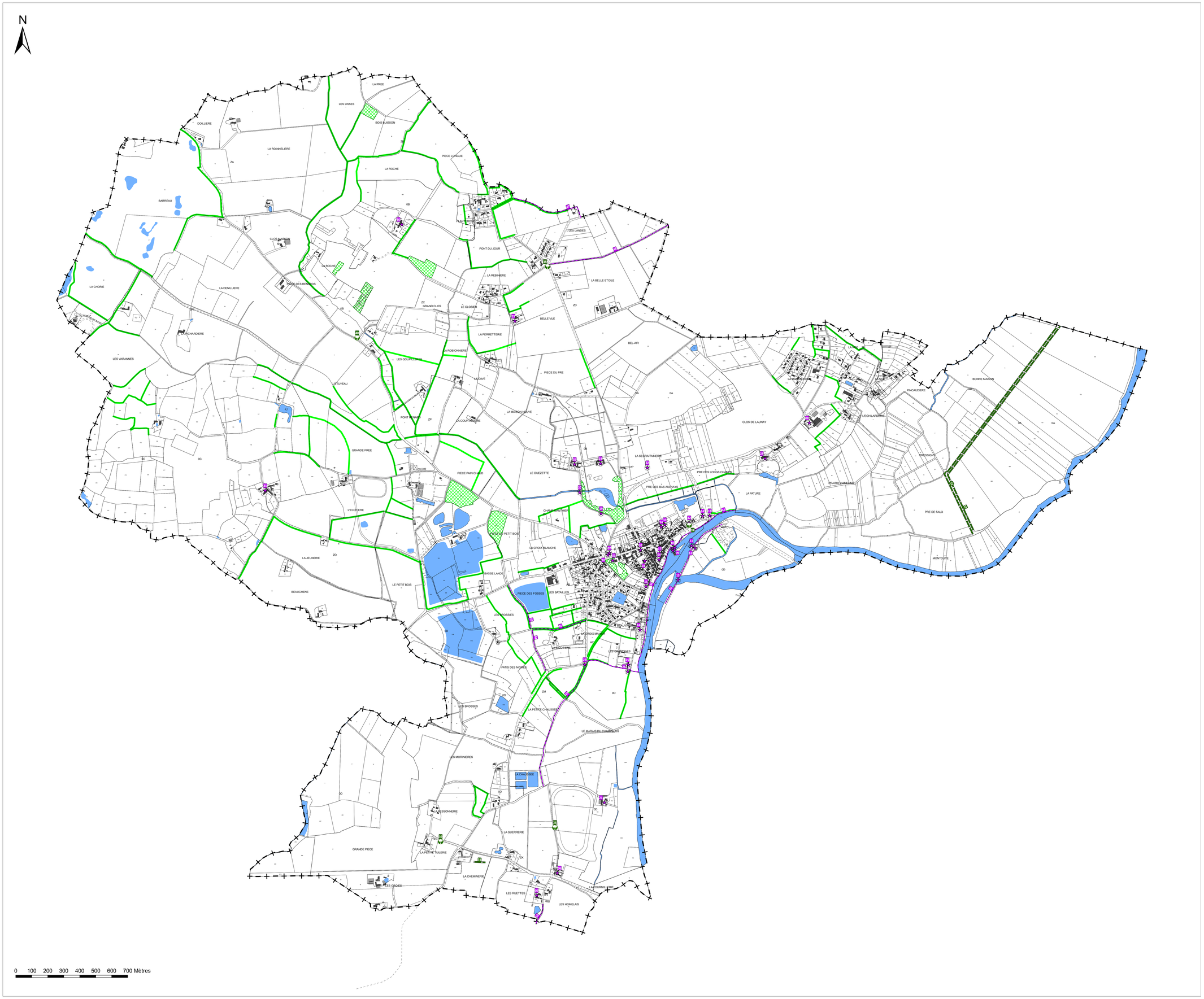
- Surfaces en eau
- Patrimoine bâti protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Chemin identifié au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire arboré remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Haie ou alignement d'arbres protégés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Boisement protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme